

**AVIS D'OUVERTURE DU CONCOURS INTERNE SUR EPREUVES DE TECHNICIEN HOSPITALIER**

Portail des concours de la fonction publique hospitalière - <https://www.concours-fph.ars.santé.fr>

VU le code général de la fonction publique,

VU le décret n° 2011-661 du 14 juin 2011 modifié, portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique hospitalière,

VU le décret n° 2011-744 du 27 juin 2011 modifié, portant statut particulier du corps des techniciens et techniciens supérieurs hospitaliers,

VU l'arrêté du 14 août 2012 fixant la composition du jury et les modalités d'organisation des concours externes et internes permettant l'accès au grade de technicien hospitalier du corps des techniciens et techniciens supérieurs hospitaliers,

Considérant l'avis d'ouverture du concours interne sur épreuves de technicien hospitalier sur le portail des concours de la Fonction Publique Hospitalière en 8 septembre 2025, en vue de pourvoir 2 postes dans la spécialité « Electricité »,

Ce concours est ouvert aux fonctionnaires et agents des établissements mentionnés à l'article L. 5 du code général de la fonction publique, aux fonctionnaires et agents de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction, dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1er janvier de l'année au titre de laquelle

Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionné à l'article L. 325-5 du code général de la fonction publique, dans les conditions fixées par cet article ;

**Clôture des inscriptions le 07 octobre 2025 minuit**

Le dossier d'inscription et la notice sont :

**Sur l'INTRANET du CHU :** Ma vie Pro-Accès personnel non médical-Mon parcours ma carrière-ma carrière-mes concours et examens- concours

**Ou sur la page INTERNET du CHU :** [www.chu-montpellier.fr](http://www.chu-montpellier.fr) - Travailler au CHU ⇨ Examens et concours

⇨ Concours hors écoles paramédicales

(Prévoir obligatoirement un dossier par spécialité)

Montpellier, le 08 septembre 2025,

P/ La Directrice Générale et par délégation,

La Directrice Adjointe en charge du Pilotage RH  
et des Organisations

Pascale CUBERES



**NOTICE****CONCOURS INTERNE SUR EPREUVES DE TECHNICIEN HOSPITALIER**

Spécialité : <b>Electricité</b>
Christine Gisbert 04.67.3(3.88.09) <a href="mailto:c-gisbert@chu-montpellier.fr">c-gisbert@chu-montpellier.fr</a>

**DESCRIPTION DES FONCTIONS****Art. 1, 2 et 3 du décret n°2011-744 du 27/06/2011**

Le corps des techniciens et techniciens supérieurs hospitaliers est classé dans la **catégorie B**.

Le corps des techniciens et des techniciens supérieurs hospitaliers comprend les trois grades suivants :

**1<sup>er</sup> grade** *Technicien hospitalier*

**2<sup>ème</sup> grade** *Technicien supérieur hospitalier de 2<sup>ème</sup> classe*

**3<sup>ème</sup> grade** *Technicien supérieur hospitalier de 1<sup>ère</sup> classe*

1. Les membres du corps des techniciens hospitaliers accomplissent des missions ou des travaux à caractère technique dans les spécialités regroupées dans les domaines suivants :

- Bâtiment, génie civil ;
- Contrôle, gestion, installation et maintenance technique ;
- Hygiène et sécurité ;
- Logistique et activités hôtelières ;
- Reprographie, dessin, documentation.

2. Les techniciens hospitaliers peuvent se voir confier l'animation d'une équipe ainsi que la coordination d'un ou plusieurs ateliers ou unités de production impliquant la mise en œuvre de techniques ou de qualifications particulières.

Ils peuvent également participer à la formation des personnels ouvriers.

Ils bénéficient d'une formation d'adaptation à l'emploi propre aux fonctions qui leur sont confiées, dont l'organisation et le contenu sont fixés par arrêté du ministre chargé de la santé.

**Art. 11 du décret 2011-661 du 14/06/2011**

Les candidats reçus à l'un des concours sont nommés fonctionnaires stagiaires du corps concerné et accomplissent un stage d'une durée d'une année. Ils peuvent, pendant la durée du stage, être astreints à suivre une période de formation professionnelle.

## CONDITIONS D'INSCRIPTION

Peuvent faire acte de candidature :

Par voie de concours interne sur épreuves :

Ce concours est ouvert aux fonctionnaires et agents des établissements mentionnés à l'article L. 5 du code général de la fonction publique, aux fonctionnaires et agents de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction, dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1er janvier de l'année au titre de laquelle

Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionné à l'article L. 325-5 du code général de la fonction publique, dans les conditions fixées par cet article ;

Les candidats doivent satisfaire aux dispositions du code général de la fonction publique, à savoir :

Nul ne peut avoir la qualité de fonctionnaire ;

1 - S'il ne possède la nationalité française ou celle de ressortissant d'un état membre de la Communauté Économique Européenne,

2 - S'il ne jouit pas de ses droits civiques,

3 - Le cas échéant, si les mentions portées au bulletin n° 2 de son casier judiciaire sont incompatibles avec l'exercice des fonctions,

4 - S'il ne se trouve en position régulière au regard du code du service national,

5 - Le cas échéant, s'il ne remplit, compte tenu des possibilités de compensation du handicap, les conditions de santé particulières exigées pour l'exercice de certaines fonctions relevant du corps ou du cadre d'emplois auquel il a accès, en raison des risques particuliers que ces fonctions comportent pour les agents ou pour les tiers et des sujétions que celles-ci impliquent. Les statuts particuliers fixent la liste de ces fonctions ainsi que les règles générales suivant lesquelles les conditions de santé particulières sont appréciées.

### **ATTENTION**

En application des dispositions de l'article 47 paragraphe b) de la loi N°94.43 du 18.01.94 relative à la santé publique et à la protection sociale, la vérification des conditions requises pour concourir pourra intervenir après la proclamation des résultats et au plus tard à la date de nomination. S'il apparaît qu'un ou plusieurs candidats, déclarés admis par le jury, ne remplissaient pas lesdites conditions, ils perdraient le bénéfice de leur admission.

## EPREUVES DU CONCOURS

Le concours interne sur épreuves comporte des épreuves d'admissibilité et une épreuve d'admission :

Les Epreuves d'admissibilité comprennent deux épreuves écrites, chacune d'une durée de deux heures et de coefficient 2 :

- 1) Une épreuve consistant en la vérification, au **moyen de questionnaires ou par tout autre support à constituer ou à compléter**, des connaissances théoriques, notamment en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail, que l'exercice de la spécialité, au titre de laquelle le candidat concourt, implique de façon courante ;
- 2) Une épreuve écrite consistant en la **résolution d'un cas pratique exposé dans un dossier** portant sur les problèmes susceptibles d'être rencontrés par un technicien hospitalier dans l'exercice de ses fonctions au sein de la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt.

Chaque note est multipliée par le coefficient prévu.

Ne peuvent être déclarés admissibles les candidats ayant obtenu une note inférieure à 5 à l'une des épreuves.

Les candidats ayant obtenu pour les deux épreuves écrites un total de points fixé par le jury et qui ne peut, en aucun cas, être inférieur à 40 sur 80 participent à l'épreuve d'admission

La liste d'admissibilité est établie par le jury par ordre alphabétique et aussi par spécialité lorsque le concours est ouvert pour des postes de spécialités différentes.

Les candidats admissibles sont convoqués par courrier à l'épreuve d'admission définie à l'article 11 du présent arrêté.

### Epreuve d'admission :

Elle consiste, après une **présentation succincte par le candidat de son parcours professionnel et de sa formation, en un entretien avec le jury** visant à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle et, notamment, ses connaissances administratives générales ainsi que ses connaissances techniques. Cet entretien permet aussi d'apprécier l'ouverture du candidat aux évolutions techniques et sa capacité à animer une équipe ainsi que sa motivation à exercer les missions qui peuvent être confiées à un technicien hospitalier. (durée : vingt-cinq minutes, dont 5 minutes de présentation ; coefficient 4)

En vue de cette épreuve orale, les candidats remettent au service organisateur, à la date fixée par l'arrêté d'ouverture, un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle.

Seul l'entretien avec le jury donne lieu à notation. Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle n'est pas noté. Il est transmis au jury par le directeur de l'établissement organisateur du concours après l'établissement de la liste d'admissibilité.

Les candidats au concours interne sur épreuves ayant obtenu pour l'ensemble des épreuves d'admissibilité et d'admission un total de points fixé par le jury et qui ne peut être inférieur à 80 sur 160 pourront seuls être déclarés admis.

Ne peuvent être déclarés admis les candidats ayant obtenu une note inférieure à 5 à l'épreuve d'admission.

La liste d'admission est établie par spécialité lorsque le concours est ouvert pour des postes de spécialités différentes.

## PIECES A FOURNIR

### PIECES A FOURNIR

Tout dossier incomplet, à réception par le Service des Concours, c'est-à-dire ne comportant pas l'ensemble des pièces requises ci-dessous listées, sera rejeté de manière définitive.

Il en sera de même pour tout dossier expédié hors délai et pour tout dossier transmis autrement que par voie postale.

**Le dossier du candidat devra être fourni en 2 exemplaires (une version papier et une version dématérialisée)**, la composition du dossier est laissée à l'appréciation du candidat, cependant, il devra être accompagné obligatoirement des pièces suivantes dans l'ordre indiqué être accompagné obligatoirement des pièces suivantes dans l'ordre indiqué :

- 1) Le **dossier d'inscription** au concours daté et signé.
- 2) Une demande d'admission à concourir.
  - a. La réglementation ne mentionne pas de lettre de motivation dans les pièces à joindre par le candidat, cependant, celle-ci est fortement conseillée afin de permettre au jury d'apprécier les motivations du candidat à concourir.  
Elle devra être adressée à : Madame la Directrice des Ressources Humaines et de la Formation Continue, Centre Administratif André Bénech, 191 avenue du Doyen Giraud, 34295 Montpellier Cedex 5.
- 3) Un curriculum vitae détaillé mentionnant notamment les actions de formation suivies et, le cas échéant, accompagné d'attestation d'emploi.
- 4) Copie des titres de formation (diplômes), diplôme d'assistant de régulation médicale, certifications et équivalences dont le candidat est titulaire.
- 5) La fiche du poste occupé validée et signée par l'encadrement, pour les agents du CHU de Montpellier uniquement,
- 6) Les 3 dernières fiches d'évaluations, en fonction de votre ancienneté. Ces documents sont à fournir uniquement pour les agents du C.H.U. de Montpellier.
- 7) Un extrait de casier judiciaire (bulletin n°3)
- 8) Photocopie de la carte nationale d'identité Française ou de ressortissant de l'un des États membres de l'Union Européenne, ou du passeport.
- 9) Une attestation de participation à la journée défense et citoyenneté (attestation à fournir pour vous inscrire aux concours et examens pour les candidats Français ayant moins de 25 ans).
- 10) Le dossier RAEP joint dûment complété
- 11) **Uniquement** : 2 enveloppes autocollantes demi-format affranchies au tarif en vigueur (229x162) comportant le nom et le prénom du candidat et libellées à son adresse (*1 pour la convocation à l'épreuve d'admission et 1 pour l'envoi des résultats*)

***Pour faciliter le traitement de votre dossier, nous vous remercions de bien vouloir le présenter dans l'ordre des pièces demandées***

## RENSEIGNEMENTS DIVERS

Les résultats seront envoyés par courrier, affichés dans les locaux du C.H.U. de Montpellier et mis en ligne sur les sites Internet et Intranet (*site interne du CHU*).

Tous les candidats recevront un relevé de leurs notes après proclamation des résultats définitifs.

**Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone.**

### **Article 14 de l'arrêté du 27 septembre 2012 :**

Toute fraude, toute tentative de fraude ou toute infraction au règlement du concours entraîne l'exclusion du concours, sans préjudice, le cas échéant, de l'application des dispositions générales prévues par la loi du 23 décembre 1901. La même mesure peut être prise contre les complices de l'auteur principal de la fraude ou de la tentative de fraude

Envoi du dossier :

Le dossier de candidature devra être produit en 2 exemplaires (une version papier et une version dématérialisée)

Version papier	Version dématérialisée
<p>Par courrier recommandé avec accusé de réception :</p> <p>Madame la Directrice des Ressources Humaines et de la Formation Continue A l'attention de Christine Gisbert "Examens &amp; Concours" Centre Administratif André A. Bénech 191 avenue du Doyen Gaston Giraud 34295 MONTPELLIER Cedex 5</p>	<p>Déposer un dossier scanné en un seul document, en précisant votre Nom, Prénom et le libellé du Concours, en cliquant sur le lien suivant :</p> <p>Code confidentiel 6SOjN e*J&gt;</p> <p>Lien <a href="https://nextcloud.chu-montpellier.fr/index.php/s/qiMWmjgkReaBPzw">https://nextcloud.chu-montpellier.fr/index.php/s/qiMWmjgkReaBPzw</a></p>



Direction des Ressources Humaines et de la Formation  
Service des Examens & Concours

Centre Administratif André Bénech -191 avenue du Doyen Gaston Giraud – 34295 MONTPELLIER CEDEX 5

Code général de la Fonction Publique  
Examens et concours examens-concours@chu-montpellier.fr

**RECONNAISSANCE DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE PROFESSIONNELLE**  
**(RAEP)**

**TECHNICIEN HOSPITALIER**

**Spécialité « Electricité »**

<input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> MME	NOM D'USAGE <i>époux (se)</i> _____ PRENOMS _____
NOM DE FAMILLE ( <i>Naissance</i> ) _____	DATE DE NAISSANCE _____ LIEU DE NAISSANCE _____
ADRESSE : _____ _____	
CODE POSTAL : _____	VILLE : _____
: (DOMICILE) _____ : (TRAVAIL) _____	: (MOBILE) _____
ADRESSE MAIL : _____	

*Je soussigné(e) (nom et prénom) \_\_\_\_\_ atteste que toutes les informations données dans le présent document sont exactes et reconnais être informé(e) du fait que toutes fausses déclarations de ma part entraîneraient l'annulation de toute décision favorable prise à mon égard dans le cadre de la présente procédure. La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique au présent dossier. Elle garantit aux personnes concernées un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant hormis celles qu'elles ont elles-mêmes introduites concernant leur expérience professionnelle.*

A

le

Signature du candidat précédé de la mention "Lu et Approuvé"

## PARCOURS PROFESSIONNEL – FONCTION ACTUELLE

*(Page à multiplier si nécessaire)*

Nom et adresse de l'employeur ainsi que le type d'activité de l'établissement	Périodes :	Catégorie/Corps Cadre d'emplois Métier	Quotité d'activité en %	Principales activités ou fonctions exercées	Principales compétences, Connaissances, Savoir-faire développés

**PARCOURS PROFESSIONNEL - FONCTIONS ANTERIEURES A VOTRE FONCTION ACTUELLE (joindre justificatifs)**

*(page à multiplier si nécessaire)*

Nom et adresse de l'employeur ainsi que le type d'activité de l'établissement	Périodes :	Catégorie/Corps Cadre d'emplois Métier	Quotité d'activité en %	Principales activités ou fonctions exercées	Principales compétences, Connaissances, Savoir-faire développés

**FORMATION EN LIEN AVEC LE PARCOURS PROFESSIONNEL ET/OU PROJET PROFESSIONNEL (joindre justificatifs)**

N'inscrire que les formations supérieures à deux jours.

Pour les agents du CHU, fournir l'historique de formation en vous rapprochant du service formation continue « DRHformationcontinue@chu-montpellier.fr »  
ou auprès de votre encadrement

Souligner les formations qui vous semblent e lien avec la fonction recherchée – (page à multiplier si nécessaires)

Périodes du...au Durée totale de la formation (dont heures de théorie/stage)	Domaine-Spécialité-Thème	Organisme de Formation	Intitulé et date du diplôme obtenu

# Insérer

Les Diplômes,

Les titres et certifications obtenus suite  
à une formation ou  
Les attestations de participation à des  
actions de formations

## ACQUIS PROFESSIONNELS

*(page à multiplier si nécessaire)*

Éléments qui, selon vous, constituent des acquis professionnels pour exercer dans la branche pour laquelle vous concourez

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

Christine GISBERT/ Evelyne GUILLERMIN

☎ 04.67.33.88.09/04.67.33.98.98

Code général de la Fonction Publique

# DOSSIER D'INSCRIPTION AUX CONCOURS OU EXAMEN PROFESSIONNEL

NOM : \_\_\_\_\_

PRENOM : \_\_\_\_\_

## **A- Intitulé exact du Concours/Examen :** Reporter l'information figurant sur l'Avis d'ouverture et sur la notice.

Intitulé exact du concours/examen (*Grade*) : \_\_\_\_\_

Spécialité \_\_\_\_\_

de l'année 20\_\_\_\_\_

*La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, modifiée, relative à l'information, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites à ce formulaire (articles 34 et suivants). Elle garantit un droit d'accès et, le cas échéant, de rectification pour les données vous concernant, auprès du service organisateur du concours.*

### **Cadre réservé au service "Examens & Concours"**

Cachet d'arrivée

Remise AR

Contrôle

## B - Votre état civil et votre situation :

M  Mme

Écrivez en MAJUSCULES très lisibles

Votre nom d'usage (*Epoux (se)*) \_\_\_\_\_

Nom de famille (*Naissance*) \_\_\_\_\_

Vos prénoms \_\_\_\_\_

Votre date de naissance |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_| (JJ-MM-AAAA) Département et Pays de naissance \_\_\_\_\_

**Votre nationalité**  Française  Ressortissant de l'Union Européenne

Votre situation familiale :  Célibataire  Concubin(e)  Pacsé(e)  Marié(e)  Divorcé(e)

Votre adresse : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Code Postal : |\_|\_|\_|\_|\_| Ville : \_\_\_\_\_ Pays : \_\_\_\_\_

Téléphone portable (*obligatoire*) : |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_| Téléphone du service (*recommandé*) : |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|

E-mail \_\_\_\_\_@\_\_\_\_\_

Êtes-vous en situation régulière au regard du service national ?  oui  non Services accomplis :  oui  non

Attestation de participation à la journée défense et citoyenneté, à fournir, pour les candidats français ayant moins de 25 ans.

Êtes-vous en situation de handicap ?  oui (**fournir justificatif**)

Si oui, souhaitez-vous un aménagement d'épreuves :

oui (**Joindre obligatoirement un certificat médical** détaillant l'aménagement souhaité et une demande écrite)  non

SI VOUS ETES CANDIDAT MINEUR non émancipé **OBLIGATOIRE** : Joignez un engagement daté et signé d'un de vos parents, rédigé comme suit : En qualité de (père, mère ou tuteur), je soussigné(e) (nom et prénom) autorise : (nom et prénom du candidat) à prendre part aux épreuves du concours.

Êtes-vous en position d'activité ?  oui  non

Si oui, quelle est votre situation professionnelle actuelle : \_\_\_\_\_

## C – VOS DIPLOMES OBTENUS :

Vos diplômes :  Niveau 3  Niveau 4  Niveau 5  Niveau 6  Niveau 7  Niveau 8  
(cochez) CAP/BEP Baccalauréat Bac + 2 Bac + 3 et +4 Bac + 5 Bac + 8

Intitulé du diplôme le plus élevé (*avec secteur d'études*) : \_\_\_\_\_

Année d'obtention

|\_|\_|\_|\_|

Votre diplôme spécifique requis pour le concours (*Précisez intitulé*) : \_\_\_\_\_

Année d'obtention

|\_|\_|\_|\_|

### DEMANDE D'EQUIVALENCE

Si vous ne remplissez pas la condition de diplômes, et que l'avis d'ouverture le prévoit, faites-vous une demande d'équivalence ?  oui  non

**SITUATIONS PARTICULIERES (joindre obligatoirement un justificatif)** : Dispense de diplômes

Sportif de haut niveau

Parent de 3 enfants et plus (joindre photocopie de livret de famille) :

Article L221-3-code du sport

Décret n°81-317 du 7 avril 1981

Pour les agents publics, précisez :  
**D – VOTRE SITUATION ADMINISTRATIVE ACTUELLE** *Cochez les cases correspondant à votre situation*

**FONCTIONNAIRE OU AGENT NON TITULAIRE**

Date d'entrée dans une administration :  
 \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_ (JJ-MM-AAAA)

Date d'entrée au CHU de Montpellier :  
 \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_ (JJ-MM-AAAA)

N° de Matricule si agent CHU :  
 O1/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_

Actuellement vous relevez de la  
**Fonction Publique :**

- D'Etat  
 Territoriale  
 Hospitalière

Grade actuel :  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_

Votre échelon : \_\_\_\_\_

Depuis le : \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_  
 (JJ-MM-AA)

POSITION ADMINISTRATIVE :  Titulaire  Stagiaire  Contractuel Autres Précisez \_\_\_\_\_

Nom de l'administration, de la collectivité territoriale ou de l'établissement public qui vous emploie actuellement :  
 \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Service actuel : \_\_\_\_\_ Tél. du service : \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_

Code postal | | | | | Ville \_\_\_\_\_

**E – VOTRE DECLARATION** (cochez)

Je reconnais avoir pris connaissance du programme et des conditions du concours ou examen **et m'engage à suivre la formation d'adaptation à l'emploi prévue par la réglementation.**

Je suis informé(e) que les résultats du concours feront l'objet d'une publication et d'une diffusion sur Intranet et Internet.

Je certifie que je remplis les conditions requises pour concourir.

En cas de succès au concours, je ne pourrai être nommé(e) que si je remplis les conditions exigées statutairement et notamment les conditions d'aptitude physique prévues par la réglementation. Toute déclaration inexacte ou incomplète me ferait perdre le bénéfice de mon éventuelle admission au concours.

Je certifie que les renseignements ci-dessus sont exacts. Je m'engage à fournir à l'Administration les pièces complémentaires qui sont demandées dans la notice explicative du concours à télécharger sur Intranet et Internet afin de compléter mon dossier de candidature.

**Date de votre demande**

\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_  
 (JJ-MM-AAAA)

**Votre signature**  
 précédée de la mention  
 « Lu et Approuvé »

Vous trouverez toutes les informations (Dossier d'inscription, avis d'ouverture, notice, décisions, dossier de demande d'équivalence, dossier RAEP)

Sur le Site Intranet du CHU de Montpellier en cliquant sur le lien : **INTRANET**

Et

Sur le site Internet du CHU (sauf dossier de demande d'équivalence et dossier RAEP) en cliquant sur le lien : **INTERNET**